



inkipio

audit

FEDERATION DEPARTEMENTALE
DES CHASSEURS DE L'AIN
19 rue du 4 septembre
01000 BOURG EN BRESSE

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS
Exercice clos le 30 juin 2022

Inkipio sas

78 A rue Gay Lussac 01440 Viriat • Tél. +33 (0)4 72 68 22 70 • E-mail : info@inkipio.fr • website : www.inkipio.fr

Société par Actions Simplifiée inscrite à la Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes de Lyon-Riom

S.A.S. au capital de 40.000 € • 399 982 602 RCS Bourg en Bresse

FEDERATION DEPARTEMENTALE DES CHASSEURS DE L'AIN
19 rue du 4 septembre
01000 BOURG EN BRESSE

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS
Exercice clos le 30 JUIN 2022

A l'assemblée générale de la FEDERATION DEPARTEMENTALE DES CHASSEURS DE L'AIN,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la FEDERATION DEPARTEMENTALE DES CHASSEURS DE L'AIN, relatifs à l'exercice clos le 30 juin 2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la Fédération à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} juillet 2021 à la date d'émission de notre rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note « Faits caractéristiques de l'exercice » de l'annexe qui expose le changement d'estimation comptable relatif à la comptabilisation des produits constatés d'avance des bracelets sangliers.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur la présentation d'ensemble des comptes et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du trésorier et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux Membres de la Fédération.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la Fédération à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la Fédération ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre Fédération.

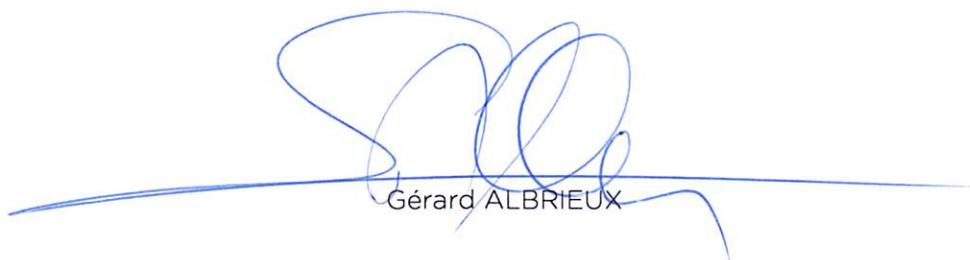
Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la Fédération à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Viriat, le 3 avril 2023
Le Commissaire aux Comptes

Inkipio sas



Gérard ALBRIEUX



BILAN ACTIF

B00502 - FED. DEP. CHASSEURS AIN

Du 01/07/2021 au 30/06/2022

ACTIF	Exercice du 01/07/2021 au 30/06/2022			01/07/2020 au 30/06/2021
	Brut	Amort. & Dépréc.	Net	
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et développement				
Donations temporaires d'usufruit				
Concessions, brevets et droits similaires				
Autres	57 523	52 653	4 869	6 498
Immobilisations incorporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles				
Terrains	733 159	122 296	610 863	610 863
Constructions	1 504 020	1 490 287	13 733	18 048
Installations techn., matériel et outil. ind.	169 649	121 801	47 848	87 148
Autres	385 079	332 637	52 442	32 236
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
Biens reçus par legs ou d. dest. à être cédés				
Immobilisations financières				
Participations et créances rattachées				
Autres titres immobilisés				
Prêts	21 000		21 000	27 600
Autres				
TOTAL (I)	2 870 430	2 119 674	750 756	782 393
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Créances				
Créances clients, usagers et comptes ratt.	162 747		162 747	214 100
Créances reçues par legs ou donations				
Autres	462 160		462 160	583 336
Valeurs mobilières de placement	1 995 510		1 995 510	1 995 510
Instruments de trésorerie				
Disponibilités	1 623 674		1 623 674	1 583 005
Charges constatées d'avance	44 220		44 220	59 235
TOTAL (II)	4 288 311		4 288 311	4 435 187
Frais d'émission des emprunts (III)				
Primes de remboursement des emprunts (IV)				
Ecarts de conversion actif (V)				
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)	7 158 741	2 119 674	5 039 066	5 217 580



BILAN PASSIF

B00502 - FED. DEP. CHASSEURS AIN

Du 01/07/2021 au 30/06/2022

PASSIF

	Du 01/07/2021 au 30/06/2022	Du 01/07/2020 au 30/06/2021
FONDS PROPRES		
Fonds propres sans droit de reprise		
Fonds propres statutaires		
Fonds propres complémentaires		
Fonds propres avec droit de reprise		
Fonds propres statutaires		
Fonds propres complémentaires		
Ecarts de réévaluation		
Réserves		
Réserves statutaires ou contractuelles	3 561 196	3 256 625
Réserves pour projet de l'entité		
Autres		
Report à nouveau	-54 459	304 572
Excédent ou déficit de l'exercice	3 506 738	3 561 196
	<i>Situation nette (sous total)</i>	
Fonds propres consommables		
Subventions d'investissement	139 009	169 349
Provisions réglementées		
TOTAL (I)	3 645 747	3 730 545
FONDS REPORTÉS ET DÉDIÉS		
Fonds reportés liés aux legs ou donations	172 912	202 678
Fonds dédiés		
TOTAL (II)	172 912	202 678
PROVISIONS		
Provisions pour risques	4 268	34 030
Provisions pour charges		
TOTAL (III)	4 268	34 030
DETTES		
Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs)		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts et dettes financières diverses	350	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	104 019	112 045
Dettes des legs ou donations		
Dettes fiscales et sociales	116 478	130 487
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	666 335	330 582
Instruments de trésorerie		
Produits constatés d'avance	328 957	655 199
TOTAL (IV)	1 216 139	1 250 327
	(V)	
Ecarts de conversion passif		
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)	5 039 066	5 217 580

COMPTE DE RÉSULTAT

B00502 - FED. DEP. CHASSEURS AIN

Du 01/07/2021 au 30/06/2022

	Du 01/07/21 au 30/06/22	Du 01/07/20 au 30/06/21
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Cotisations	1 170 198	1 316 820
Ventes de biens et services		
Ventes de biens	72 365	29 743
<i>Dont ventes de dons en nature</i>		
Ventes de prestations de service	847 317	478 164
<i>Dont parrainages</i>		
Produits de tiers financeurs		
Concours publics et subventions d'exploitation	337 276	345 120
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable		
Ressources liées à la générosité du public		
Dons manuels		
Mécénats		
Legs, donations et assurances-vie		
Contributions financières		
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges	74 607	87 425
Utilisations des fonds dédiés	203 860	152 106
Autres produits	249 141	245 288
TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION (I)	2 954 764	2 654 665
CHARGES D'EXPLOITATION		
Achats de marchandises et autres achats	1 170 546	457 529
Variation de stock		
Autres achats et charges externes	641 889	654 996
Aides financières	159 054	107 714
Impôts, taxes et versements assimilés	54 680	62 032
Salaires et traitements	481 389	565 837
Charges sociales	241 481	239 985
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	118 205	102 254
Dotations aux provisions	4 268	5 000
Reports en fonds dédiés	174 095	135 252
Autres charges	72 849	72 138
TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION (II)	3 118 456	2 402 736
RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)	-163 692	251 930
PRODUITS FINANCIERS		
De participation		
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés	1 725	1 484
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges		
Différences positives de change		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS (III)	1 725	1 484
CHARGES FINANCIÈRES		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
Intérêts et charges assimilées		
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
TOTAL DES CHARGES FINANCIÈRES (IV)		
RÉSULTAT FINANCIER (III - IV)	1 725	1 484



COMPTE DE RÉSULTAT

B00502 - FED. DEP. CHASSEURS AIN

Du 01/07/2021 au 30/06/2022

	Du 01/07/21 au 30/06/22	Du 01/07/20 au 30/06/21
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV)	-161 967	253 414
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Sur opérations de gestion	929	7 852
Sur opérations en capital	115 071	90 871
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges		
TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS (V)	116 000	98 723
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Sur opérations de gestion	8 228	47 295
Sur opérations en capital		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES (VI)	8 228	47 295
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)	107 772	51 428
Participation des salariés aux résultats (VII)		
Impôts sur les bénéfices (VIII)	264	270
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V)	3 072 489	2 754 872
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VII + VIII)	3 126 948	2 450 301
EXCÉDENT OU DÉFICIT	-54 459	304 572
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Dons en nature		
Prestations en nature		
Bénévolat	41 560	36 539
TOTAL	41 560	36 539
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Secours en nature		
Mises à disposition gratuite de biens		
Prestations en nature		
Personnel bénévole	41 560	36 539
TOTAL	41 560	36 539
TOTAL	-54 459	304 572

ANNEXE COMPTABLE



ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

B00502 - FED. DEP. CHASSEURS AIN

Du 01/07/2021 au 30/06/2022

FAITS CARACTÉRISTIQUES DE L'EXERCICE

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/07/2021 au 30/06/2022.

Ces comptes annuels ont été établis le 16/01/2023.

Par ailleurs, nous apportons des précisions concernant les faits suivants :

La méthode de comptabilisation des Produits Constatés d'Avance concernant les bracelets sangliers a été modifiée sur cet exercice.

Ce changement d'estimation comptable a été rendu nécessaire par :

- La nouvelle circonstance et une meilleure information résultant du changement récent de la durée d'utilisation des bracelets qui est passée d'annuelle à illimitée,
- une utilisation des bracelets qui devenait déconnectée de leur date d'achat,
- la comptabilisation d'un produit acquis et définitif dès la vente matérielle du bracelet,
- la complexité croissante en interne de suivi de l'utilisation des bracelets année par année, à l'unité et par numéro,
- la perte éventuelle de bracelet par les adhérents,
- la confirmation d'usage d'autres fédérations départementales,
- une déclaration d'utilisation par les adhérents pouvant être perfectible et qui conditionnait leur comptabilisation en produits.

Auparavant :

Les Produits Constatés d'Avance correspondaient aux bracelets vendus et non utilisés.

Les recettes de bracelets sangliers correspondaient au nombre de sangliers déclarés prélevés dans l'exercice.

Désormais :

Le montant des Produits Constatés d'Avance correspond aux bracelets sangliers vendus à la clôture et non récupérés par les chasseurs.

Les recettes de bracelets sangliers correspondent aux ventes des bracelets récupérés par les chasseurs (auquel ont été ajouté ponctuellement pour cet exercice les Produits Constatés d'Avance antérieurs correspondant aux bracelets n'ayant pas été utilisés).

Pour cet exercice, l'impact est de + 337 212 euros sur les produits.

Contributions volontaires :

Le coût global du bénévolat pour la période du 1er juillet 2021 au 30 juin 2022 est estimé à 41 559.84 €. Ce montant représente 2 394 heures au taux de 10.85 € (valeur du SMIC au 30 juin 2022 : 25 974.90 €) auxquelles il est ajouté les charges sociales calculées au taux de 60%.

Le coût du bénévolat avait été chiffré à 36 539.20 € pour l'exercice précédent.

Description de l'objet social, des activités ou missions sociales réalisées et des moyens mis en oeuvre

La Fédération Départementale des chasseurs de l'Ain est une association Loi 1901. Elle représente les chasseurs du département auprès des partenaires et des institutions et organise la gestion cynégétique du territoire.

En regroupant l'activité cynégétique du département, elle a pour mission :

- la mise en valeur du patrimoine cynégétique, la protection et la gestion de la faune sauvage et de ses habitats.
- la promotion et la défense des intérêts de la chasse et de ses adhérents.
- la formation théorique et pratique des candidats à l'examen du permis de chasser.
- la conduite d'actions d'information, d'éducation et d'appui technique à l'attention des gestionnaires des territoires et des chasseurs.
- la coordination des actions des Associations Communales de Chasse Agréées.
- le suivi et l'indemnisation des dégâts des grands gibiers ainsi que la conduite des actions de prévention.
- l'élaboration du Schéma Départemental de Gestion Cynégétique.

ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

B00502 - FED. DEP. CHASSEURS AIN

Du 01/07/2021 au 30/06/2022

L'effectif de la Fédération Départementale des Chasseurs de l'Ain est de quatorze salariés, dont un directeur placé sous la tutelle du Président.

RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- comparabilité et continuité de l'exploitation
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre
- indépendance des exercices

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les comptes annuels au 30/06/2022 ont été établis conformément aux règles comptables françaises suivant les prescriptions du règlement N° 2014-03 du 5 juin 2014 relatif au plan comptable général, modifié par :

Les comptes annuels de l'exercice au 30/06/2022 ont été établis et présentés conformément aux dispositions du règlement 2018-06 de l'Autorité des Normes Comptables relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif.

Pour l'application du règlement relatif à la comptabilisation, l'évaluation, l'amortissement et la dépréciation des actifs, l'entité a choisi la méthode prospective.

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, constitué de leur prix d'achat (y compris droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux, escomptes de règlement), des coûts directement attribuables à ces immobilisations en vue de leurs utilisations envisagées.

IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, constitué de :

- leur prix d'achat (y compris droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux, escomptes de règlement),

Amortissements des biens non décomposables :

La période d'amortissement à retenir pour les biens non décomposables est fondée sur la durée réelle d'utilisation.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée d'utilité ou de la durée d'usage prévue :

- Constructions	20 ans ans
- Agencement et aménagement des constructions	8 à 20 ans ans
- Matériels et outillages industriels	2 à 8 ans ans
- Audiovisuel	5 à 8 ans ans
- Collections	8 ans ans
- AAI divers	8 à 10 ans ans
- Matériel de transport	2 à 5 ans ans
- Matériel de bureau	3 à 5 ans ans
- Mobilier	8 à 10 ans ans

ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

B00502 - FED. DEP. CHASSEURS AIN

Du 01/07/2021 au 30/06/2022

- | | |
|----------------------------------|---------------|
| - Logiciels | 3 à 4 ans ans |
| - Terrains et amenagt constructi | 10 ans ans |

CRÉANCES

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.



IMMOBILISATIONS CORPORELLES

B00502 - FED. DEP. CHASSEURS AIN

Du 01/07/2021 au 30/06/2022

CADRE A	IMMOBILISATIONS	TOTAL	V. brute des immob. début d'exercice	Augmentations	
				suite à réévaluation	acquisitions
INCORPORE	Frais d'établissement et de développement	TOTAL			
	Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL	56 083		1 440
CORPORELLES	Terrains		733 159		
	Sur sol propre		875 820		
	Constructions				
	Sur sol d'autrui				
	Inst. générales, agencs & aménagts construct.		628 201		
	Installations techniques, matériel & outillage industriels		235 188		54 233
	Inst. générales, agencs & aménagts divers		80 057		10 365
	Autres immos corporelles				
	Matériel de transport		178 176		
	Matériel de bureau & mobilier informatique		120 962		27 131
Emballages récupérables & divers					
Immobilisations corporelles en cours					
Avances et acomptes					
		TOTAL	2 851 563		91 728
FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence				
	Autres participations				
	Autres titres immobilisés				
	Prêts et autres immobilisations financières		27 600		
			TOTAL	27 600	
TOTAL GENERAL			2 935 246		93 168

CADRE B	IMMOBILISATIONS	TOTAL	Diminutions		Valeur brute des immob. fin ex.	Réévaluation légale/Valeur d'origine
			par virt poste	par cessions		
INCORPORE	Frais d'établissement & développ.	TOTAL				
	Autres postes d'immob. incorporelles	TOTAL			57 523	
CORPORELLES	Terrains				733 159	
	Sur sol propre				875 820	
	Constructions					
	Sur sol d'autrui					
	Inst. gal. agen. amé. cons				628 201	
	Inst. techniques, matériel & outillage indust.		119 772		169 649	
	Inst. gal. agen. amé. divers				90 422	
	Autres immos corporelles					
	Matériel de transport		30 258		147 918	
	Mat. bureau, inform., mobilier		1 354		146 739	
Emb. récupérables & divers						
Immobilisations corporelles en cours						
Avances et acomptes						
		TOTAL		151 384	2 791 907	
FINANCIERES	Particip. évaluées par mise en équivalence					
	Autres participations					
	Autres titres immobilisés					
	Prêts & autres immob. financières		6 600		21 000	
			TOTAL	6 600		21 000
TOTAL GENERAL				157 984	2 870 430	

ÉTAT DES AMORTISSEMENTS

B00502 - FED. DEP. CHASSEURS AIN

Du 01/07/2021 au 30/06/2022

CADRE A SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES	Amortissements début d'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : amorts sortis de l'actif et reprises	Montant des amortissements à la fin de l'exercice
Frais d'établissement et de développement				
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles	49 585	3 069		52 653
TOTAL	49 585	3 069		52 653
Terrains	122 296			122 296
Sur sol propre	875 820			875 820
Constructions				
Sur sol d'autrui				
Inst. générales agen. aménag.	610 153	4 315		614 468
Inst. techniques matériel et outil. industriels	148 040	93 533	119 772	121 801
Inst. générales agencem. amén.	69 219	1 538		70 757
Autres immobs corporelles				
Matériel de transport	165 075	10 244	30 258	145 061
Mat. bureau et informatiq., mob.	112 665	5 507	1 354	116 819
Emballages récupérables divers				
TOTAL	2 103 268	115 136	151 384	2 067 021
TOTAL GENERAL	2 152 853	118 205	151 384	2 119 674

CADRE B VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES	Différentiel de durée	DOTATIONS Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	Différentiel de durée	REPRISES Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	Mouv. net des amorts fin de l'exercice
Frais d'établissement							
Fonds commercial							
Autres immobs incorporelles							
TOTAL							
Terrains							
Constr.							
Sur sol propre							
Sur sol autrui							
Inst. agenc. et amén.							
Inst. techn. mat. et outillage							
A. immo. corp.							
Inst. gales, ag. am div							
Matériel transport							
Mat. bureau mobilier inf.							
Emballages réc. divers							
TOTAL							
Frais d'acquisition de titres de participations							
TOTAL GÉNÉRAL							
Total général non ventilé							

CADRE C	Mouvements de l'exercice affectant les charges réparties sur plusieurs exercices	Montant net au début de l'exercice	Augmentations	Dotations de l'exercice aux amortissements	Montant net à la fin de l'exercice
Frais d'émission d'emprunt à étaler					
Primes de remboursement des obligations					



PROVISIONS INSCRITES AU BILAN

B00502 - FED. DEP. CHASSEURS AIN

Du 01/07/2021 au 30/06/2022

PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

Toute obligation actuelle résultant d'un évènement passé de l'entreprise à l'égard d'un tiers, susceptible d'être estimée avec une fiabilité suffisante, et couvrant des risques identifiés, fait l'objet d'une comptabilisation au titre de provision.

Contribution exceptionnelle :

- 2017/2018 : la Fédération des Chasseurs de l'Ain, suite à son assemblée du 20 avril 2018, a fait un appel de 251 628.55 € auprès des sociétés de chasse concernées par les dégâts.
- 2018/2019 : la Fédération des Chasseurs de l'Ain, suite à son assemblée du 26 avril 2019, a fait un appel de 192 289.89 € auprès des sociétés de chasse concernées par les dégâts.
- 2019/2020 : la Fédération des Chasseurs de l'Ain a fait un appel de 237 314.80 € auprès des sociétés de chasse concernées par les dégâts.
- 2020/2021 : la Fédération des Chasseurs de l'Ain a fait un appel de 197 556.77 € auprès des sociétés de chasse concernées par les dégâts.
- 2021/2022 : la Fédération des Chasseurs de l'Ain, suite à son assemblée générale du 29 avril 2022, a fait un appel de 58 593.80 € auprès des sociétés de chasse concernées par les dégâts.

Au 30 juin 2022, le solde non encaissé a fait l'objet d'une provision pour risques et charges d'un montant de 4 268.25 €.



PROVISIONS INSCRITES AU BILAN

B00502 - FED. DEP. CHASSEURS AIN

Du 01/07/2021 au 30/06/2022

TABLEAU DES PROVISIONS

	Nature des provisions	Montant au début de l'exercice	AUGMENTATIONS Dotations de l'exercice	DIMINUTIONS Reprises de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice
PROVISIONS réglementées	Prov. pour reconstit. gisements miniers et pétroliers				
	Provisions pour investissements				
	Provisions pour hausse des prix				
	Amortissements dérogatoires				
	<i>Dont majorations exceptionnelles de 30 %</i>				
	Pour prêts d'installation				
	Autres provisions réglementées				
	TOTAL				
PROVISIONS pour risques et charges	Provisions pour litiges				
	Prov. pour garanties données aux clients				
	Prov. pour pertes sur marchés à terme				
	Provisions pour amendes et pénalités				
	Provisions pour pertes de change				
	Prov. pour pensions et obligations similaires				
	Provisions pour impôts				
	Prov. pour renouvellement des immobilisations				
	Prov. pour gros entretien et grdes réparations				
	Prov. pour chges sociales, fiscales / congés à payer				
Autres provisions pour risques et charges	34 030	4 268	34 030	4 268	
	TOTAL	34 030	4 268	34 030	4 268
PROVISIONS pour dépréciation	Sur immobilisations				
	- incorporelles				
	- corporelles				
	- Titres mis en équivalence				
	- titres de participation				
	- autres immobs financières				
	Sur stocks et en cours				
	Sur comptes clients				
	Autres provisions pour dépréciation				
		TOTAL			
	TOTAL GÉNÉRAL	34 030	4 268	34 030	4 268
Dont provisions pour pertes à terminaison					
Dont dotations & reprises		4 268	34 030		
- d'exploitation					
- financières					
- exceptionnelles					

Titre mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculée

ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES CRÉANCES

B00502 - FED. DEP. CHASSEURS AIN

Du 01/07/2021 au 30/06/2022

ÉTAT DES CRÉANCES À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

		ÉTAT DES CRÉANCES	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'un an
ACIIF IMMOBILISÉ		Créances rattachées à des participations			
	(1) (2)	Prêts	21 000	6 000	15 000
		Autres immobilisations financières			
ACIIF CIRCULANT		Clients douteux ou litigieux	732	732	
		Autres créances clients	162 015	162 015	
		Créances rep. titres prêtés : prov. / dep. antér.			
		Personnel et comptes rattachés	1 400	1 400	
		Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
		Impôts sur les bénéfices			
		Etat & autres Taxe sur la valeur ajoutée			
		coll. publiques Autres impôts, taxes & versements assimilés			
		Divers			
		Groupe et associés (2)			
		Débiteurs divers (dont créances rel. op. de pens. de titres)	460 725	460 725	
	Charges constatées d'avance	44 220	44 220		
		TOTAUX	690 091	675 091	15 000
renvois	(1)	Montant - Créances représentatives de titres prêtés - Prêts accordés en cours d'exercice			
	(2)	des - Remboursements obtenus en cours d'exercice	6 600		
	(2)	Prêts & avances consentis aux associés (pers.physiques)			

VALEURS MOBILIÈRES DE PLACEMENT

La valeur brute est constituée par le coût d'achat. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une dépréciation est constituée du montant de la différence.

Plus value hors fiscalité latente au 30 juin 2022 : 433 656.13 €.

COMPTES DE RÉGULARISATION - ACTIF

B00502 - FED. DEP. CHASSEURS AIN

Du 01/07/2021 au 30/06/2022

CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE

	CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE	MONTANT
Exploitation		44 220
Financières		
Exceptionnelles		
	TOTAL	44 220

PRODUITS À RECEVOIR

	PRODUITS À RECEVOIR INCLUS DANS LES POSTES SUIVANTS DU BILAN	MONTANT
Créances rattachées à des participations		
Autres immobilisations financières		
Créances clients et comptes rattachés		
Autres créances		375 617
Disponibilités		
	TOTAL	375 617



TABLEAU DE SUIVI DES FONDS DÉDIÉS

B00502 - FED. DEP.CHASSEURS AIN

Du 01/07/2021 au 30/06/2022

TABLEAU DE SUIVI DES SUBVENTIONS D'EXPLOITATION

Variation des fonds dédiés issue de	À l'ouverture de l'exercice montant global	Reports	Utilisations		Transferts	À la clôture de l'exercice	
			Montant global	Dont remboursements		Montant global	Dont fonds dédiés correspondant à des projets sans dépense au cours des deux derniers exercices
Faune sauvage REG	3 800		3 800				
ENS REG MI3-20	6 627		6 627				
Collisions REG SECU	5 332		2 750			2 582	
Life Valbonne 2020	51 667		9 089			42 578	
Suivi demo REG F1-2	6 080		2 651			3 429	
PPPlynx REG F2-21	8 904		8 904				
Reflecteurs REG F4-2	3 960					3 960	
Ent ENS REG F6-21	4 401		1 600			2 801	
Gest ENS DEP MI3-21	9 000		690			8 310	
PPPlynx DEP SUIVI 21	3 340		3 340				
Ragondins DEP-21	28 575		28 575				
Renards DEP-21	23 100		23 100				
PPPlynx Eco cont 21	26 617		26 617				
Hales 563 Eco cont 21	4 485		4 485				
ICE Eco cont 21	16 788		16 788				
DEP 22 A6 ragondins		33 000				33 000	
DEP 22 A6 renards		23 100				23 100	
DEP PPPlynx 22 A1		8 359				8 359	
DEP 22 Ecopont		5 000				5 000	
DEP 21 A6		61 895	61 895				
ECO NIDS 20-21		2 947	2 947				



TABLEAU DE SUIVI DES FONDS DÉDIÉS

B00502 - FED. DEP. CHASSEURS AIN

Du 01/07/2021 au 30/06/2022

ECO 704 PPlynx 22

36 629

36 629

ECO 766 haies 22

3 165

3 165

TOTAL

202 676

174 095

203 858

172 913



ISACOM CONNECT - Fiscal - 07/03/2023

Se référer au rapport du professionnel de l'expertise comptable

ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES DETTES

B00502 - FED. DEP. CHASSEURS AIN

Du 01/07/2021 au 30/06/2022

ÉTAT DES DETTES À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

Autres dettes : dont 630 086.16 € dégâts.

ÉTAT DES DETTES	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an & 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (1)				
Autres emprunts obligataires (1)				
Emprunts & dettes à 1 an max. à l'origine				
etbs de crédit (1) à plus d' 1 an à l'origine				
Emprunts & dettes financières divers (1)(2)	173 262	173 262		
Fournisseurs & comptes rattachés	104 019	104 019		
Personnel & comptes rattachés	45 341	45 341		
Sécurité sociale & autr organismes sociaux	57 646	57 646		
Etat & Impôts sur les bénéfices				
autres Taxe sur la valeur ajoutée				
collectiv. Obligations cautionnées				
publiques Autres impôts, tax & assimilés	13 492	13 492		
Dettes sur immobilisations & cpts rattachés				
Groupe & associés (2)				
Autres dettes (dt det. rel. opér. de titr.)	666 335	666 335		
Dette représentative des titres empruntés				
Produits constatés d'avance	328 957	328 957		
TOTAUX	1 389 051	1 389 051		

renvois

- (1) Emprunts souscrits en cours d'exercice
Emprunts remboursés en cours d'exer.
(2) Montant divers emprunts, dett/associés



COMPTES DE RÉGULARISATION - PASSIF

B00502 - FED. DEP. CHASSEURS AIN

Du 01/07/2021 au 30/06/2022

PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE

PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE	MONTANT
Exploitation	328 957
Financiers	
Exceptionnels	
TOTAL DES PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE	328 957

CHARGES À PAYER

CHARGES À PAYER INCLUSES DANS LES POSTES SUIVANTS DU BILAN	MONTANT
Emprunts obligataires convertibles	
Autres emprunts obligataires	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	
Emprunts et dettes financières divers	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	27 233
Dettes fiscales et sociales	79 541
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	
Autres dettes	666 335
TOTAL DES CHARGES À PAYER	773 108



ENGAGEMENTS

B00502 - FED. DEP. CHASSEURS AIN

Du 01/07/2021 au 30/06/2022

INDEMNITÉ DE DÉPART À LA RETRAITE

L'indemnité de départ à la retraite s'élève à la clôture de l'exercice à 96 956,20 Euros.
Cet engagement n'a pas été comptabilisé.